

# **CONSEIL COMMUNAL DU 2 JUIN 2021**

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins  
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,  
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, M. Weiler, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire

**Vote par procuration:**

M. Vullers Willy a donné procuration à M. Malherbe Michel

## **- PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil communal, à l'unanimité,

- nomme M. Andy Wolter provisoirement au poste d'agent municipal sous le statut du fonctionnaire communal, carrière de l'agent municipal, groupe de traitement D2.
- attribue à M. Andy Wolter la fonction de garde-champêtre ainsi que la prime revenant au garde-champêtre.
- décide de changer au centre aquatique Krounebiorg deux postes d'ouvrier non qualifié à tâche partielle de 75% existants dans la carrière B du contrat collectif des ouvriers de l'Etat sous le statut du salarié en deux postes d'ouvrier non qualifié à tâche complète.

## **- PERSONNEL ENSEIGNANT**

À huis clos: propositions de **personnel enseignant** (12 postes sur la liste 1)

Ont été affectés:

1 poste vacant	cycles 2-4	Gaspar Cindy
1 poste vacant	cycles 2-4	Peter Lucie
1 poste 2021/2022	cycle 1	Arend Tessy
1 poste 2021/2022	cycles 2-4	Wieshoff Sandrine
1 poste 2021/2022	cycles 2-4	Braun Pit
1 poste 2021/2022	cycles 2-4	Vukasinovic Tea
1 poste 2021/2022	cycles 2-4	Hoffmann Michel
1 poste 2021/2022	cycles 2-4	Streff Joël
1 poste 2021/2022	cycles 2-4	Proes Pauline
1 poste 2021/2022	cycles 2-4	Peters Michèle
1 poste 2021/2022	cycles 2-4	De Staercke Julie
1 poste 2021/2022 (50%)	cycles 2-4	Everling Ayano

## **- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**

Le conseil communal, à l'unanimité, arrête l'organisation scolaire provisoire de l'année 2021-2022 de l'enseignement fondamental et du règlement d'occupation des postes (ROP) et d'organisation interne.

## **- SYLVICULTURE**

Le conseil communal approuve à l'unanimité les plans de gestion communaux tels qu'ils sont établis et proposés par l'Administration de la Nature et des Forêts pour l'exercice 2022:

	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
exploitation des forêts	584.000,00 €	510.000,00 €
environnement	95.000,00 €	20.000,00 €
mesures éducatives, récréatives et touristiques	160.000,00 €	0,00 €
frais de gestion du personnel	55.000,00 €	0,00 €
voirie	226.000,00 €	0,00 €
<b>Total:</b>	<b>1.120.000,00 €</b>	<b>530.000,00 €</b>

## **- URBANISME**

Le conseil communal approuve

- a) à l'unanimité la demande de lotissement présentée par le bureau TR-Engineering S.A. de Luxembourg au nom de la société Pure Concept Sàrl de Foetz relative à la division d'une propriété sise à Mersch, 2, Rue Emile Laux, en deux lots en vue de leur affectation à la construction.
- b) à l'unanimité la demande de lotissement présentée par la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde de Luxembourg relative à la division d'une propriété sise à Mersch entre les rues de Colmar-Berg et d'Arlon, en trois lots en vue de leur affectation à la construction ainsi que deux lots supplémentaires sous certaines conditions bien définies.
- c) à l'unanimité la demande de lotissement présentée par le bureau Holweck Bingen Architectes de Diekirch au nom des conjoints MM. G. Feidt de Bereldange, J. Feidt d'Oberanven et T. Feidt de Bereldange relative à la division d'une propriété sise à Mersch, 10, Rue J.-B. Neuens, en deux lots en vue de leur affectation à la construction.
- d) à l'unanimité sous certaines conditions la demande de lotissement présentée par le bureau Topoproject de Clervaux au nom de la société Promoflavia Sàrl de Madalena/Chaves (Portugal) relative à la division d'une propriété sise à Beringen, 51, rue de la Gare, en 3 lots, dont les lots 1 et 2 sont destinés à être affectés à la construction.
- e) à l'unanimité la demande de lotissement présentée par M. M. Ries de Pettingen relative à la division d'une propriété sise à Pettingen, 5, Urtelbach, en deux lots en vue de leur affectation à la construction.
- f) à l'unanimité le projet d'exécution et la convention relatifs au plan d'aménagement particulier (PAP) sur des fonds sis à Pettingen, au lieu-dit «Urtelbach», pour le compte de Madame M. Kerschen-Gillen de Pettingen et M. M. Kerschen d'Imbringen.
- g) à l'unanimité la convention ensemble avec les plans d'exécution concernant un projet de construction sur des fonds sis à Reckange, Op der Uecht, pour le compte de M. M. Hoffmann de Mersch.
- h) à l'unanimité le classement comme monument national, en raison de son intérêt historique, architectural et esthétique, le moulin d'Essingen avec barrage et canal, tout en veillant à ce que l'exécution des mesures imposées par une directive-cadre européenne reste toujours possible. Propriétaires sont les sociétés SCHORI MOULIN SCI et SCHORI ESTATE SCI.
- i) avec 12 voix oui et une abstention en faveur du classement comme monument national, en raison de son intérêt historique, architectural et esthétique les immeubles sis à Pettingen, 22, rue du Château, appartenant à Mme C. Trierweiler et M. Tom Wiot.

## **- DEVIS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis pour le réaménagement de l'école Cécile Ries à Mersch au montant total de 149.000,00 € TTC.
- b) le devis pour la confection de trottoirs et la réfection de la voirie à différents endroits de la commune de Mersch au montant total de 250.000,00 € TTC.

## **- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte d'échange sans soulte par lequel les époux Wester V. - Gangler A. cèdent à la Commune de Mersch une parcelle de terrain de 2,03 a sise à Moesdorf, rue d'Ettelbruck. En contrepartie la Commune cède aux époux Wester-Gangler deux parcelles de terrain de 2,05 a dans la même rue.

- b) l'acte de vente par lequel la Commune acquiert sur les époux Losch N. - Lenert M. un terrain de 23,90 a sis à Essingen au lieu-dit «Im Hoirgaertgen» au prix de 7.000,00 €.
- c) plusieurs actes, par lesquels la commune acquiert sur plusieurs propriétaires de petites emprises sises à Schoenfels, Rollingen et Pettingen.
- d) la convention réglant le fonctionnement et le financement du Club senior Uelzechtdall pendant l'année 2021. Dépense à charge de la commune: 77.011,00 €.
- e) 3 concessions à 30 ans au cimetière de Mersch.

## - FINANCES COMMUNALES

- a) En ce qui concerne l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2020, le conseil communal décide à l'unanimité

- d'admettre au service ordinaire de l'exercice 2020:

en reprises provisoires	292.567,59 €
en décharges	12.254,64 €
<b>total</b>	<b>304.822,23 €</b>

- d'admettre au service extraordinaire de l'exercice 2020:

en reprises provisoires	0,00 €
en décharges	20,00 €
<b>total</b>	<b>20,00 €</b>

- d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent à l'état avec la mention 'à poursuivre'.

- b) Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer pour l'exercice 2022 les **taux des impôts fonciers** comme suit:

A	propriétés agricoles:	400 %
B1	constructions industrielles et commerciales:	600 %
B2	constructions à usage mixte:	400 %
B3	constructions à autres usages:	200 %
B4	maisons unifamiliales, de rapport:	200 %
B5	immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation:	400 %
B6	terrains à bâtir à des fins d'habitations:	400 %

- d) Le conseil communal décide l'unanimité de fixer le taux multiplicateur en vigueur en matière d'**impôt commercial pour l'année fiscale 2022 à 300%**.

## - CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation dans la commune de Mersch, notamment à Mersch, Moesdorf, Reckange et Rollingen et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

## **- COMMISSIONS COMMUNALES**

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) de remplacer M. Beringer R. par M. Kill M. comme membre représentant le FC Marisca Mersch dans la commission des sports.
- b) de remplacer M. Da Silva D. (LSAP) par Mme Gondoin L. (LSAP) comme membre de la commission de l'environnement
- c) de remplacer M. Da Silva D. (LSAP) par M. Kohnen M. (LSAP) comme membre de la commission de l'information.
- d) de remplacer M. Da Silva D. (LSAP) par M. Caldarella Weis M. (LSAP) comme membre de la commission des jeunes.
- e) de remplacer M. Melicio J. (LSAP) par Mme Gondoin L. (LSAP) comme membre de la commission culturelle.
- f) de remplacer M. Thielen Jean (LSAP) par Mme Gondoin L. (LSAP) comme membre de la commission des affaires sociales et du 3<sup>ième</sup> âge.
- g) de remplacer Mme Rodesch B. (LSAP) par M. Caldarella Weis M. (LSAP) comme membre de la commission scolaire.
- h) de remplacer M. Thielen Jean (LSAP) par M. Caldarella Weis M. (LSAP) comme membre du groupe de travail «Comité des fêtes».
- i) d'accepter la démission de Mme Delgado C. (LSAP) comme membre effectif luxembourgeois dans la commission d'intégration.

## **- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS**